FICHE DE SÉCURITÉ

Huile essentielle de Camomille romaine biologique Hongrie

1- Identification de la substance et de la société

1.1 Identification du produit

Nom commercial : HUILE ESSENTIELLE DE CAMOMILLE ROMAINE BIOLOGIQUE HONGRIE

Nom botanique : Anthemis nobilis L. (syn : Chamaemelum nobile)

Nom INCI : ANTHEMIS NOBILIS FLOWER OIL

Qualité : 100% pure et naturelle

N° CAS : 8015-92-7

N° CAS EINECS : 84649-86-5

N° EINECS : 283-467-5

N° FEMA : 2275

N° FDA: 182.20

N° CoE : 48

1.2 Utilisation de la substance

Substance parfumante et/ou aromatisante

1.3 Identification de la société

Raison sociale: ECOMAIL SRL

Adresse: Chaussée d'Ottenbourg 420

1300 Wavre - Belgique

Téléphone: +32 2 538 79 73

Courriel: info@bioflore.be

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Contacter le centre antipoison du pays

Belgium : 003270 24 52 45

2- Identification des Dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Classification GHS :
(LégislationCLP)

AH1 Danger par aspiration 1
EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
FL3 Liquides inflammables 3
SCI2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
SS1 Sensibilisation cutanée 1

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Eléments d'étiquetage

Classification GHS :
(LégislationCLP)

Mention d'avertissement : DANGER

AH1 Danger par aspiration 1
EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
FL3 Liquides inflammables 3
SCI2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
SS1 Sensibilisation cutanée 1

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/…
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/…
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations applicables

2.3 Autres dangers

Contient alpha-Pinene, d-Limonene

3- Composition/ Informations sur les composants

3.1 Substances

Matière	CAS	EINECS	Symbole danger	%
alpha-Pinene	80-56-8	201-291-9	AH1, EHA1, EHC1, FL3, SCI2, SS1B - H226, H304, H315, H317, H400, H410	15.00
Isobutyl isobutyrate	97-85-8	202-612-5	FL3 - H226	10.00
d-Limonene	5989-27-5	227-813-5	AH1, EHA1, EHC1, FL3, SCI2, SS1B - H226, H304, H315, H317, H400, H410	3.00

3.2 Mélanges

NON CONCERNE

4- Premiers Secours

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Si trouble consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, et ne pas faire vomir, sauf indication contraire émanant du personnel médical. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inhalation excessive : Transporter la personne à l'air frais et s'assurer d'une bonne circulation d'air. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Vêtements souillés : Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination.

5- Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés : CO_2, poudre d'extinction ou extincteur à mousse.
Moyens d'extinction contre-indiqués : jet d'eau direct

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit est peu inflammable.
Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

5.3 Conseils aux pompiers

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6- Mesures en cas d'écoulement accidentel

6.1 Précautions individuelles

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4 Référence à d'autres sections

NON CONCERNE

7- Précautions de stockage d'emploi et de manipulation

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Refermer les emballages après utilisation.
Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles Incompatibilités

- Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
- Conserver uniquement dans le recipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- A l'abri de source de chaleur, rayons directs du soleil

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire, de fumer et avant de quitter le travail.

8- Prevention de l'exposition/ vêtements et accessoires de protection

8.1. Paramètres de contrôle

NON CONCERNE

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

Equipements de protection individuelle :

- Protection des mains : Porter des gants en nitrile.
- Protection des yeux : Porter des lunettes de protection.
- Protection respiratoire : Porter un masque de protection.
- Ingestion : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9- Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations générales

Texture :	Liquide limpide
Couleur :	[Jaune très pâle ; Jaune vert]
Odeur :	Caractéristique, agréable, fruitée

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Pouvoir rotatoire à 20°C (°) :	[-3 ; +5]
Densité relative à 20°C :	[0.890 ; 0.915]
Indice de réfraction à 20°C :	[1.430 ; 1.460]
Point éclair (°C) :	[+50 ; +59]

9.3. Autres informations

Aucunes

10- Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité

NON CONCERNE

10.2. Stabilité chimique

NON CONCERNE

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

NON CONCERNE

10.4. Conditions à éviter

NON CONCERNE

10.5. Matières incompatibles

NON CONCERNE

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11- Informations Toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations Toxicité Aigue :

• Orale

Matière non classée

• Inhalation

Non déterminée

• Cutanée

Non déterminée

12- Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

NON CONCERNE

12.3. Potentiel de bioaccumulation

NON CONCERNE

12.4. Mobilité dans le sol

NON CONCERNE

12.5. Résultats des évaluations PBT

NON CONCERNE

12.6. Autres effets néfastes

NON CONCERNE

13- Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales

14- Informations concernant le transport

ADR :

IMDG :

IATA :

14.1. Numéro ONU

ADR : 1169 (Code tunnel (D/E))
IMDG : 1169
IATA : 1169

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR : EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
IMDG : EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
IATA : EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III
IMDG : III
IATA : III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : matière de type polluant marin
Polluant(s) marin(s) : **Alpha-pinène, d-Limonène**

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

NON CONCERNE

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

NON CONCERNE

15- Informations règlementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

NON CONCERNE

16- Autres informations

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.